



Déclaration liminaire CSA-SD de la Somme - 16/02/2024

*Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les représentants du Comité Social,*

47% des personnels d'enseignement et d'éducation du second degré étaient en grève le 1^{er} février, dont 55% de professeurs de collège, avec des taux de grévistes très importants : la grève fut majoritaire dans les collèges du département avec plus de 50% de grévistes à Corbie, Longpré-les-Corps-Saints, Villers-Bocage, Rue, Amiens Janvier, Amiral Lejeune, Edouard Lucas, Guy Mareschal pour ne citer qu'eux, et même des pointes à plus de 90% pour Nesle, Rimbaud ou encore Villers-Bretonneux.

Depuis cette journée de grève réussie, les actions se multiplient dans les collèges du département, comme autant de preuves d'une colère profondément ancrée chez nos collègues. Rassemblements et casseroles devant des collèges, lettres aux parents d'élèves, motions, et chaque jour, de nouveaux votes « contre » les DGH sont enregistrés dans les conseils d'administration. Pour ne citer qu'une partie de ces mobilisations départementales multiples contre les groupes de niveaux et la faiblesse des moyens d'enseignement : mardi dernier, un rassemblement au collège Amiral Lejeune, hier deux autres au collège Sagebien et les trois établissements albertins devant la mairie d'Albert, aujourd'hui même une opération collège mort avec les parents d'élèves à Millevoye Abbeville, ainsi qu'à César Franck et Edouard Lucas avec un rassemblement devant le collège au moment même où nous parlons, d'autres opérations « collège mort » prévues la semaine prochaine, comme à Arthur Rimbaud jeudi... Les personnels ne sont pas dupes : le « choc des savoirs », en particulier avec sa mesure phare des groupes de niveaux, est bien le symbole d'une École du tri social. C'est une attaque contre l'identité professionnelle des personnels qui le disent haut et fort : ils et elles n'ont pas choisi d'être enseignant.es pour trier les élèves !

Ce choc des savoirs, et particulièrement les groupes de niveaux en français et en maths, est non seulement une aberration d'un point de vue pédagogique puisque les études scientifiques démontrent leur inefficience et même leur nocivité dans la réussite des élèves, mais en plus, il va aggraver les inégalités scolaires dans notre pays qui figure déjà parmi les pays où l'écart entre élèves très favorisés et très défavorisés est le plus grand et s'aggrave d'année en année selon l'OCDE. La réforme Attal préfigure un collège de la sélection dès la Sixième pour décourager les plus fragiles à poursuivre leur scolarité vers l'une des trois voies du lycée. Les personnels, tout particulièrement en collège, seraient réduits à se conformer à de prétendues bonnes pratiques guidées par des batteries d'évaluations standardisées, des applications pilotées par une intelligence artificielle et des manuels labellisés. Ces nouvelles pratiques professionnelles neutraliseraient la liberté pédagogique. Elles sont en tout point cohérentes avec les attendus de la réforme de la formation initiale que nous contestons.

La FSU exige l'abandon de l'ensemble des mesures « choc des savoirs » au collège comme au lycée.

Au-delà des mesures du « choc des savoirs », la colère de nos collègues se cristallise aussi sur le mépris pour l'École publique manifesté jusqu'au plus haut niveau du ministère. La poursuite de la mobilisation témoigne de l'attachement des professeur.es, CPE, PsyEN, AED et AESH au projet scolaire de l'École publique, laïque, gratuite et obligatoire. Notre fierté, notre mission est bien d'accueillir partout tous les élèves sans distinction d'aucune sorte et d'être ambitieux pour chacun.e.

Mais, nos ministres préfèrent parler de l'uniforme et avancer, au pas de charge, sur des réformes qui ne répondent pas aux problèmes que rencontrent les personnels. Les réformes du collège, des lycées pros, les annonces faites sur le primaire vont accentuer les inégalités, et les tensions déjà existantes entre les personnels.

Collègues qui craquent, souffrance des personnels avec des risques psycho-sociaux en augmentation, classes surchargées, élèves sans professeur, établissements sous tension, interrogation sur le sens de nos métiers... c'est le quotidien de l'éducation nationale.

Les premières mesures à prendre sont des mesures salariales et d'amélioration significative des conditions de travail, un plan ambitieux de recrutement de personnels en nombre avec un accompagnement de formation permettant la diminution significative du nombre d'élèves par classe.

En l'absence de ces mesures, nous continuerons de déplorer une crise de recrutement drastique qui s'aggrave toujours plus et se traduit par une pression insupportable aux heures supplémentaires sur les collègues en poste (la part d'HSA dans la dotation départementale s'élève encore à 8,8 % pour la rentrée 2024).

A quoi s'ajoute le Pacte déployé à marche forcée : à ce sujet, obtiendra-t-on un jour un bilan chiffré précis ? Pour quel taux de remplacement ? Et pour quelle efficacité pédagogique aussi ? Des établissements, nous remontent les remplacements les plus farfelus : professeurs qui n'ont pas la classe, remplacements déconnectés et hors-sol qui ne font pas sens, recours aux séances dans les salles multimédias qui relèvent plus de la garderie que d'autre chose.

La dotation départementale en moyens d'enseignement des collèges de la Somme pour la rentrée 2024 que vous proposez Monsieur l'IA-DASEN, appelle de notre part plusieurs remarques :

- La mesure de rentrée pour le département de la Somme est de 0, c'est-à-dire que les moyens de rentrée 2024 sont les exactement les mêmes que ceux de 2023 : malgré cela, votre proposition est de supprimer 24 classes dans les collèges du département, un collège sur deux est donc touché par une suppression de classe !
- Pour autant, le nombre d'élèves à accueillir est identique : -101 élèves représentent en moyenne 2 élèves en moins par collège, ce qui ne représente aucune baisse à l'échelle des établissements. Ces 24 classes supprimées auront en revanche pour conséquence directe une augmentation significative du nombre d'élèves par classe, le E/D départemental dépassant pour la première fois les 25 élèves par classe ! Le collège de Villers-Bretonneux a un E/D à 29,13 !
- La baisse des moyens départementaux combinée à la réforme « choc des savoirs » a des effets délétères sur les postes des enseignants notamment des disciplines scientifiques qui, perdant des groupes dans leurs établissements, n'ont plus leur service complet : la DPE du rectorat d'Amiens entend leur faire signer un document les enjoignant à faire des heures dans une autre discipline que la leur, en mathématiques en l'occurrence, pour pouvoir rester dans leur établissement : nous dénonçons cette forme de chantage et le non-respect des obligations réglementaires de service, un professeur certifié n'est pas bivalent ! Et que dire de la qualité d'un enseignement dispensé par un professeur non-spécialiste de la matière... côté professeur c'est du gaspillage de compétences et côté élève, un enseignement dégradé.

- Nous constatons la création de deux demi ULIS à Nesle et à Roisel, distants l'un de l'autre de 34 minutes en voiture : comment cela se met-il en place ? Est-ce le la même professeur.e des écoles qui sera sur ces deux demi-postes ? Les enfants seront-ils en classe type sur deux journées complètes dans la semaine ?
- Quelles sont les réserves pour ajustements ? Nous ne les voyons pas dans le document.
- S'agissant du vote dans les conseils d'administration des collèges, nous constatons que pour la deuxième année consécutive, aucun texte officiel entérinant les annonces ministérielles n'a, à ce jour, été publié : il est inadmissible d'enjoindre les cadres que sont les chefs d'établissements d'une part, et les administrateurs d'autre part, à voter des répartitions non conformes au cadre légal des grilles horaires nationales. De nouveau, des chefs d'établissements refusent que soit mise au vote au conseil d'administration une proposition de répartition faite par des administrateurs à la suite du rejet de leur proposition, leur refusant ainsi l'exercice de leur droit d'amendement figurant aux articles R421-2 du code de l'éducation, comme à César Franck.
- Enfin, et ce sera le seul point positif de cette rentrée 2024 dans les collèges de la Somme, nous actons favorablement la distribution de la pondération REP+ dès février, demande que nous avons formulée l'année précédente. Nous vous remercions, Monsieur l'IA-DASEN, de l'avoir mise en place dès cette année.

Nous reviendrons sur des situations d'établissement en séance.